



LE POUVOIR DE REPRESENTATION



L

Le bon pour pouvoir est un document que vous pouvez rédiger afin de mandater une personne de votre choix pour qu'elle accomplisse certains actes pour vous et en votre nom.

En pratique, il peut par exemple être utilisé pour voter à une assemblée générale ou pour accomplir certains actes lorsque vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer (lorsque vous ne pouvez pas vous rendre vous-même à votre banque par exemple).

Le droit français permet aux syndicats d'assister ou de représenter les parties en justice. Mais le principe selon lequel, en matière prud'homale, la comparution personnelle des parties est obligatoire (sauf en cas de motif légitime) reste de rigueur. Si le salarié est absent à l'audience, le défenseur syndical peut le représenter. Si le salarié est présent, il peut l'assister ou le représenter (Art.R.1453-1).

La personne du syndicat choisi pour le représenter doit dans les 2 cas, détenir un « pouvoir » judiciaire pour exercer sa mission.

Si vous êtes adhérents à la CFDT, consultez votre section syndicale, ou à défaut le syndicat SNME, qui possèdent des moyens juridiques pour vous permettre une meilleure défense.

Ci-dessous, nous vous proposons un modèle de pouvoir destiné au conseiller du salarié qui vous représentera.

[Prénom] [Nom du demandeur]
[Adresse du demandeur]
[Code postal] [Commune]

À [Ville], le : [date]

Objet : Pouvoir de représentation

Je soussigné(e).....(nom, prénom), né(e)le à, demeurant(adresse), donne pouvoir à.....(nom, prénom, domicile, qualité de la personne à qui vous donnez pouvoir) pour se présenter en mon nom et me représenter au Conseil des prud'hommes de dans l'action introduite par moi contre (nom, raison sociale, adresse de l'adversaire).

Pour me représenter en conséquence à toutes audiences, enquêtes, expertises, comparutions devant les conseillers rapporteurs, avec mission de défendre mes intérêts et à cette fin, rechercher une éventuelle conciliation, assigner en justice ou se défendre, former toutes demandes reconventionnelles, additionnelles, opposer toutes exceptions, obtenir tous jugements, suivre toutes mesures d'instruction, traiter, transiger, et signer tous actes et pièces.

Prénom + Nom

Signature (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)